



Je recherche s'il existe une loi concernant les engins tractés.

Par **jacky**, le **03/02/2008** à **15:35**

je suis professionnel en activité nautique et suis à la recherche d'une loi concernant les engins tractés par un bateau , interdisant l'activité sans diplôme d'état ???? ce diplôme est mis en place par jeunesse et sport , (7000€ pour avoir accé , bonne affaire .) pouvez vous me le confirmer si cette loi a été votée , et son décret .

la gendarmerie maritime a verbalisé des plagistes car ces derniers n'avaient pas de brevet pour piloter des engins tractés. mais ces pv sont flous sans donner les causes exactes du pv ??? mais d'après quelle loi pouvoir verbaliser puisque la loi n'existe pas .

merci pour votre réponse.

sincères salutations .

ps : engins tractés par un bateau sont compris ;bannane , fly fish , bouées , où sont embarqués 5 ou 6 clients .